N° 304 — 16° Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Mardi 1er Novembre 1904

REDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal; à Paris, dans nos bureaux, 80, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE

OPINIONS

L'HEURE PROPICE

Les orateurs progressistes qui ont pris la parole dans le récent débat à la Chambre, ont manifesté pour la séparation des Eglises et de l'Etat une prédilection sans réticences.

M. Paul Deschanel a surpris son auditoire par l'éloquente adhésion qu'il a donnée au principe qui doit aboutir à la suppression du Concordat.

Il est vrai que ceux-là seuls ont marqué un excès d'étonnement qui se sont représenté l'ancien président de la Chambre comme un esprit rétrograde.

Nul homme ne porte au cœur un enthousiasme républicain plus ardent; et nous pourrons désapprouver ses vues politiques dans le détail sans douter un seul instant de sa haute sincérité.

Tout comme lui, M. Ribot a exprimé cette opinion que la séparation des Eglises et de l'Etat s'impose dans un avenir plus ou moins éloigné, comme l'unique solution possible du grand conflit où toutes les consciences sont engagées.

Mieux encore : elle est pour toutes les pensées républicaines l'aboutissant inévitable des principes de la Révolution.

Elle est la forme parfaite, définitive et durable de la grande scission qui s'est opérée entre le « domaine de la Conscience individuelle » et le domaine de la souveraineté temporelle.

C'est la conclusion inévitable du principe de liberté.

Mais M. Paul Deschanel a émis des réserves formelles qui peuvent se résumer en cette simple phrase de son plus récent discours : « Je ne puis admettre que le gouvernement ait commencé la séparation par une rupture avec le Vatican ; car je tiens pour assuré que même sous le régime de la séparation, l'Etat devra entretenir des rapports officiels avec le chef de l'Eglise à laquelle appartiennent un si grand nombre de Français.

Tel est, et nous ne croyons pas la trahir en la résumant, la pensée de M. Paul Deschanel.

En l'exprimant avec plus de réserves encore, M. Ribot lui a donné un tour moins précis et moins fort.

Il y a ce semble, dans la logique de M. Paul Deschanel un peu de flou et d'exagération à la fois.

S'il veut dire que l'Etat renouera un jour des rapports nécessaires et d'ordre exclusivement diplomatique avec le Pape, nous ne voyons pas la nécessité de lui opposer un démenti.

Qui vivra, verra. Le besoin crée l'organe. L'avenir décidera de la question.

Mais s'il s'agit de la rupture d'hier, pourquoi la reprocher au gouvernement et au parti républicain ?

Une seule volonté en fut responsable : celle du Vatican. Le président du Conseil l'a démontré en termes irréfutables.

De plus, il ne vient à l'idée de personne de croire que le problème de la séparation eut été posé d'une manière propre à amener sa solution, si les circonstances que M. Paul Deschanel déplore ne s'étaient pas produites.

Puisqu'il admet que la séparation est un bien en principe, pourquoi ne se console-t-il pas qu'un mal passager ait provoqué la venue de ce bien ?

Il n'y a rien de plus fâcheux que la naissance d'un homme si l'on songe au péril, aux douleurs que la mère est contrainte de subir.

Qui voudrait condamner le monde à périr pour supprimer les terribles nécessités de la parturition ?

En fait, tant que les rapports du Vatican avec la République se seraient maintenus, acceptables, la question serait demeurée à l'état insoluble, comme toutes celles que l'on pose en forme de thèse académique, dans les cénacles et les parlottes.

Or, il ne faut pas croire qu'à force de mûrir et de pourrir, les questions de cet ordre présentent des solutions plus avantageuses.

Il s'opère, (qu'on nous passe cette image trop scientifique) des séries de fermentations dont l'effet n'est pas toujours de bonifier la matière.

Un bon vigneron n'attend pas que son vin soit tourné à l'aigre pour le soutirer.

M. Paul Deschanel dit : « La séparation doit s'accomplir de bonne grâce, dans la paix profonde. » Parfait ! Mais les modérés ont eu le pouvoir très longtemps. Nous avons connu la prétendue paix de l'*Esprit nouveau*. Que n'a-t-on abordé la réalisation de ce grand acte au cours des années en question ?

En réalité les modérés n'y songeaient pas ; ils ne pouvaient le tenter sans allumer une terrible guerre religieuse.

Aujourd'hui, nous sommes en conflit complet avec le Vatican. Tout ce que l'Eglise pouvait contre la République, elle l'a fait.

Nous accomplirons la séparation, et cet acte sera simplement la suite logique de la situation actuelle.

Plus tôt était peut-être trop tôt, (il n'importe) ; plus tard serait certainement trop tard ; l'heure est bonne. Et M. Paul Deschanel et M. Ribot conviennent tous les deux que l'œuvre est nécessaire.

Nous n'avons plus le droit d'hésiter.

GUSTAVE RIVET,
Sénateur de l'Isère.

La Politique

M. Guyot de Villeneuve ne se console pas d'avoir manqué le Ministre de la Guerre. Aussi veut-il prendre une revanche, espérant que les républicains auront quelque défaillance et assureront le triomphe nationaliste.

En conséquence, le détenteur des papiers volés lus à la tribune se propose-t-il de recommencer vendredi prochain le coup qui a failli réussir la semaine dernière, et il annonce une nouvelle interpellation sur le même objet.

La Chambre, après le vote qu'elle a émis, voudra-t-elle se prêter aux manœuvres des cléricaux, et ne prendra-t-elle pas le meilleur moyen de déjouer le plan de ceux-ci, qui serait d'opposer la question préalable aux agissements de M. Guyot de Villeneuve ?

En somme, il faut avoir le courage de dire les choses comme elles sont. Dans le désir que l'on avait de républicaniser l'armée, on a agi avec maladresse et brutalité, mais on n'a pas fait plus mal que la Congrégation qui, pendant vingt années, a organisé, dans chaque régiment, l'ostracisme contre les officiers républicains.

Les cercles catholiques militaires n'étaient pas autre chose que des officines de délation et de renseignements louches. Tout officier suspect de libéralisme était connu, surveillé, signalé aux grands chefs réactionnaires, et les injustices pleuvaient sur lui.

Comme on l'a dit, la seule différence entre ce régime et celui qui a servi de prétexte aux nationalistes du Parlement, est que les cléricaux ont toujours été maîtres en adresse et en silence.

Ceci étant connu, on ne s'expliquerait pas un nouvel emballement de la Chambre. Elle a dit, une fois pour toutes, qu'elle blâmait les procédés employés. Elle n'a pas besoin de manifester encore son sentiment, et elle serait bien naïve de tomber dans le piège que lui tend M. Guyot de Villeneuve. — G. H.

NOTES DE LITTÉRATURE

M. FERDINAND BRUNETIÈRE

Comme il y a plusieurs hommes en M. Jules Lemaître, un journaliste médiocre, organe du « nationalisme » le moins philosophique, qui invective et injurie plus qu'il ne discute et ne démontre, et un conteur ingénieux, un dramaturge original et subtil, mais surtout un critique d'intelligence large et d'esprit pénétrant, très dégagé de ses lisières classiques (n'oublions pas qu'entre les premiers il s'intéressa au *Théâtre libre* et nous aida à comprendre et aimer Hauptmann, Tolstoï, Ibsen et Bjoernson) ; — ainsi faut-il distinguer en M. Ferdinand Brunetière le polémiste religieux du critique et historien de la littérature française, et prendre garde que celui-là ne nous prévienne contre celui-ci.

M. Brunetière ne fut jamais un mystique ; c'en est tout l'opposé : un pur logicien. Il est chrétien plus par l'esprit que par le cœur. Travaillant, avant de commencer à écrire, à se faire un style, il s'enferma, plusieurs années durant, dans l'œuvre de Bossuet, qu'il lut et relut, la plume à la main. Tout en cherchant le secret de cette période oratoire qui, par l'ampleur et le nombre, égale celle de Cicéron et de Démosthènes, il se laissait gagner à cette philosophie de la Providence, dont le même caractère le séduisait qui nous la fait repousser : son excessive simplicité. L'Eglise, avec sa tradition, son ordonnance, sa hiérarchie, sa discipline, lui apparaissait dès lors comme l'expression humaine de cette Providence. Il était, cependant, pénétré par une autre influence, — protestante, — celle de George Eliot, comme en témoigne l'article dans lequel il opposait *le Naturalisme anglais* à l'esthétique d'Emile Zola et des Goncourt. Il est, dès lors, catholique, proclame, avec plus de hardiesse que de raison, *la Faillite de la science*, mais reste gallican. Son élève Goyau, féru de la « démocratie chétienne », et le politique Léon XIII le convertirent à l'ultramontanisme. Il en est maintenant le don Quichotte. Il court sus à Renan, dont ses grands gestes font sourire l'ombre malicieuse ; il s'évertue à nous entraîner sur *les Chemins de la croyance*, qui ne mènent à Dieu que par Rome ; il se flatte de cette chimère : « utiliser » à ses fins le positivisme. Chevaleresque folie ! M. Brunetière nonobstant, est un adversaire sérieux et considérable. Il raisonne souvent faux ; mais, au moins, il raisonne. S'il conclut autrement que nous ne faisons, il mérite donc qu'on le discute.

Le critique et l'historien, dont c'est l'objet de la présente étude de définir la méthode, sont en lui assez indépendants du polémiste. Celui-ci, sans doute, a inspiré certains jugements, portés sur Molière, Voltaire, Renan, et qu'il faut réviser ; mais la philosophie de l'évolution se concilie malaisément avec le dogme chrétien, et les théologiens, qui tâchent à résoudre cette antinomie, n'y réussissent point. Or, en critique, M. Brunetière est un disciple de Darwin et de Haeckel. Il est, d'ailleurs, trop exclusivement intellectuel. Certes, il faut, au critique, de la logique ; mais il ne lui faut pas moins de sensibilité. C'est là le faible de M. Brunetière. Le logicien domine l'artiste. Pour lui, l'œuvre d'art, tableau, statue, poème, roman, drame, est un fait, qu'il étudie, définit, classe. S'il en jouit, ce n'est que par surcroît. Aussi a-t-il professé de véritables hérésies : il fait à La Fontaine, Mme de Sévigné, Saint-Simon, une place restreinte dans l'histoire de nos lettres, si même il ne les en supprime pas. Les beaux vers des *Fleurs du mal*, de frappe si nette, ne lui ont pas fait passer condamnation sur le mysticisme sensuel de Baudelaire. Fâcheux exemple, qui autorisa un Doumic, dont les écrits, hormis les plagiats, sont des monuments d'inintelligence, à insulter Verlaine.

Cette logique, maîtresse d'erreur dans ses excès, est nécessaire pour composer l'histoire d'une littérature. Il y a entre les œuvres des rapports, que l'on n'aperçoit ni ne mesure, si l'on ne suit une idée directrice. M. Brunetière emprunte sa méthode à la philosophie de l'évolution. C'est par là qu'il continue Sainte-Beuve et Taine. Sainte-Beuve, qui ne réduisait pas la critique à l'expression du jugement, partant du goût personnel, — ce qui sera la tendance de MM. Jules Lemaître et Anatole France, — avait, dans ses *Nouveaux Lundis*, tenté d'écrire une « histoire naturelle des esprits ». Il rattachait chaque écrivain à une « famille », mais, tout ensemble, il l'en distinguait, en démêlant, parmi des traits communs, son caractère personnel. A la façon des naturalistes, il en faisait la « monographie », illustrant les textes par les documents les plus divers, portraits, estampes, lettres, mémoires, livres de comptes au besoin. Il nous intéressait à la vie intime, même à la santé de nos grands écrivains. C'était là un premier pas vers la critique « scientifique », si ces deux termes ne jurent pas d'être accouplés. — Taine va plus loin. Il applique à l'étude des écoles, de l'écrivain et de l'artiste, le *déterminisme scientifique*, la méthode même de Geoffroy Saint Hilaire et de Cuvier. Il explique la sculpture grecque, la peinture flamande ou italienne, le drame de Shakespeare, la tragédie de Racine, le roman de Balzac par la *race*, le *milieu*, le *moment*. Plus tard, quand il voudra juger, il classera les œuvres selon le degré d'importance et le degré de bienfaisance du caractère essentiel. — M. Brunetière prend pour règles de critique et principes de classification les lois formulées dans *l'Origine des espèces* : la « concurrence vitale », la « persistance du plus apte », la « sélection naturelle. » Sans doute, il définit les influences de la race, du milieu, du moment ; mais surtout il tâche à ressaisir et suivre dans le temps, *l'influence des œuvres sur les œuvres*. On méconnait son dessein, quand on l'accuse de restaurer des entités scolastiques : les *genres*, puisqu'au contraire il ne les définit que par la lutte qu'ils soutiennent les uns contre les autres et les modifications qui en résultent. Il ne divise plus l'histoire littéraire d'après les *siècles* et selon les *genres*, mais par *époques*. Il prête une attention particulière aux *époques de transition*, auparavant négligées et par lesquelles est noué le lien généalogique, qui unit les œuvres. Considérée sous cet angle de l'hypothèse évolutionniste, notre littérature apparaît dans sa suite et son unité, et il est incontestable que l'expression de cette unité et de cette suite a une beauté logique.

Il y a six ans, M. Brunetière publiait un *Manuel de l'Histoire de la littérature française*. C'était le plan et la promesse d'une *Histoire*. Il a commencé de l'écrire et les premiers chapitres en viennent de paraître chez l'éditeur Delagrave. Restreignant son sujet, il n'étudie que la littérature *classique*. Ses limites sont les années 1515 et 1830 : la Renaissance, d'où est, en effet, issu notre idéal classique, et l'avènement du Romantisme. Pourquoi ne doit-il pas pousser plus loin ? C'est, sans doute, parce que nous sommes encore dans la période de réaction contre le romantisme, auquel s'opposa le naturalisme, duquel nous détourne maintenant le symbolisme ; parce que l'on ne saurait définir un mouvement avant son complet achèvement ; enfin, parce que notre idéal a changé, les influences des littératures étrangères nous ayant *délatinisés*.

Il serait téméraire de préjuger la valeur de cette œuvre, et on ne peut encore qu'en indiquer la méthode. Mais, comme il y a, dans ce premier fascicule, un *Erasme*, qui ne le cède pas à l'effigie peinte par Holbein, surtout un *Rabelais*, qui est bien l'un des meilleurs portraits littéraires que je connaisse, je puis dire que cette histoire aura, au moins, une qualité, la simplicité de l'ordonnance, et une autre encore, une élégance dialectique, assez semblable à celle que les mathématiciens goûtent à certaines démonstrations de leurs théorèmes. — Mais pourquoi, pourquoi M. Brunetière s'égare-t-il *sur les Chemins de la croyance*, et que ne demeure-t-il sur les chemins moins hasardeux du vrai et du beau ?

MÉDÉRIC DUFOUR.

Échos et Nouvelles

C'est du beau travail

Mme Rachel Galtié s'en tire avec vingt ans de travaux forcés. Une de ses pareilles, la fille Mathieu, il y a de longues années, fut condamnée à mort par la cour d'assises du Loir-et-Cher et, chose « curieuse », guillotinée à Blois.

Quand l'instant du supplice arriva, il fallut plusieurs gendarmes pour la ligoter et la transporter sur l'échafaud.

Deibler dut la maintenir de la main gauche, tandis qu'il appuyait de la main droite sur le bouton qui commandait le déclic du couperet.

Le bourreau n'était pas médiocrement fier d'avoir réussi une tâche aussi pénible, et il disait volontiers : « Ça, c'est du beau travail ! »

L'amiral Beresford

Etant avec le duc de Devonshire, le commandant de la flotte anglaise de la Manche avise un gamin et lui promet un shilling s'il lance une de ses boules de neige sur un gros policeman...

A ce propos, voici le gamin, en compagnie du duc et de l'amiral, au poste de police.

Le commissaire demande le nom des inculpés. « Je suis lord amiral Charles Beresford. » Le policeman croit à une supercherie et le menace de ses foudres.

La même scène se reproduit quand est interrogé le duc de Devonshire.

Quand le tour du gamin est venu, celui-ci déclare avec ostentation : « Je suis le duc de Westminster ! » c'est-à-dire le plus riche propriétaire terrien de l'Angleterre.

Le mot fit fortune, le gamin aussi, car l'amiral Beresford le prit depuis sous sa protection.

Cadeau utile

Une singulière préoccupation est celle de cet industriel de Berlin qui, ces jours-ci, voulut faire un cadeau aux soldats de l'expédition de l'Afrique du Sud-Ouest.

Savez-vous ce qu'il leur envoya ? Six caisses de papier hygiénique pour le plus intime des usages.

Le plus drôle est qu'on a vu dans ce cadeau une offre injurieuse et qu'il est question de poursuivre le donateur.

Soyez donc prévenants !

Rapidement réglée

On raconte que l'émir d'Afghanistan réunit dernièrement tous les chefs de tribu et leur annonça qu'il avait eu un rêve.

Dans ce rêve, le défunt Hadda Monbbah lui était apparu et lui avait donné la mission d'agir en son nom.

Sur quoi les chefs de tribu félicitèrent l'émir et reconnurent qu'il devait dorénavant réunir en sa personne les pouvoirs temporels et spirituels.

Et voilà, au moins, une succession rapidement réglée.

Les folies royales

Les aliénistes étrangers qui ont examiné la princesse Louise de Cobourg lui reprochent, entre autre chose, des griefs bizarres de collectionneuse.

Or, si l'empereur d'Allemagne collectionne les articles de journaux élogieux pour lui, sa femme collectionne les éventails et son fils les cartes postales illustrées. Le roi Edouard collectionne les photographies, sa femme les jouets fabriqués par ses enfants et son fils les timbres-poste et les affiches enluminées.

Autre collectionneur : le roi de Siam. Il garde les boîtes d'allumettes.

Folie ! folie !

D'ailleurs, on sait que nous sommes tous fous, y compris les médecins aliénistes.

Ne mangeons plus

Comment se nourrir pour n'être pas malade ? Une revue anglaise passe en revue les aliments proscrits par les hygiénistes.

Le thé et le café donnent des affections cardiaques ; les huîtres et les sorbets véhiculent la fièvre typhoïde ; la bière, les confitures et les pâtisseries contiennent de l'arsenic ; le porc, le sel et la tomate propagent le cancer ; les boîtes de conserves contiennent des poisons violents. Faut-il continuer ? Hélas ! tout y passerait, et si l'on ne doit pas vivre que pour manger, proclamons qu'il est bien dangereux de manger pour vivre.

Le « Mot » du jour

Les actions d'une société financière baissent après avoir connu une certaine prospérité.

— Les cours se suivent et ne se ressemblent pas.

AU JOUR LE JOUR

La dame citoyen

Les demoiselles du téléphone sont furieuses. Soit dit sans vouloir manquer à la toujours vieille galanterie française, c'est bien leur tour !

Que celui d'entre vous, mes bons et chers amis lecteurs, qui n'a jamais eu à gémir devant un appareil, des nerfs et des impertinences de ces demoiselles du téléphone, lève la main !

Une !... Deusse !... Troisse !... Personne ne souffle mot !... Le contraire m'eût surpris plus que je ne puis le dire.

Ces charmantes enfants s'amusent volontiers à nos dépens, et leur plus grand plaisir est de laisser le pauvre abonné suspendu au bout de son fil comme un simple et malheureux hanneton.

Ledit abonné a beau protester, jurer, tempêter, supplier, menacer, la demoiselle du téléphone s'en moque autant que de ses petits bouquets de deux sous de l'an passé.

Elle ne songe même plus à ce mortel infime, occupée qu'elle est à discuter avec ses compagnes de la jupe du jour et du chapeau qu'on portera demain.

Enfin, quand elle daigne revenir à ses fonctions normales, c'est pour répondre d'un ton grincheux à l'infortuné patient.

Depuis peu, ces charmantes petites faisaient mieux.

Avec une audace juvénile, quand un client se plaignait un peu fort, elles se déclaraient insultées et portaient plainte.

Par surcroît, un tribunal ayant admis qu'elles pouvaient être considérées comme remplissant un emploi public, vous voyez dans quel cas se mettait le récalcitrant !

Il lui fallait répondre à l'accusation de s'être rendu coupable d'une offense envers « un citoyen chargé d'un service public », et chacun sait ce qu'il peut en coûter !

A proprement parler, c'était le règne de la terreur téléphonique qui allait commencer, et ces demoiselles se préparaient à nous en faire voir de toutes les couleurs.

Par bonheur, cet effroyable système n'aura pas duré longtemps.

La Chambre des appels correctionnels de la Seine vient, en effet, de déclarer qu'on « ne saurait considérer comme chargées d'un ministère de service public toutes les personnes qui sont, à titre quelconque, employées à un travail déterminé par une administration publique ; qu'un grand nombre d'entre elles ne sont que de véritables commis ou de simples ouvriers ;

« Considérant que les employées au service des téléphones ne sont investies d'aucune portion de l'autorité publique ; que notamment la dame Meyselles, dont le travail consiste spécialement à donner la communication téléphonique aux abonnés qui en font la demande, n'est, si son emploi est d'un intérêt public, ni un agent dépositaire de l'autorité publique, ni un citoyen chargé d'un service de ministère public. »

Réjouissons-nous, abonnés, mes frères ! Nous sommes sauvés, pour le moment, et, si nous ne pouvons pas nous flatter d'échapper tout à fait au mauvais vouloir, du moins nous n'avons plus à redouter de nous trouver en face d'une « dame citoyen » qui nous apprendrait le respect des hiérarchies sociales.

RAOUL TABOSSE.

SERVICE SPÉCIAL

NOS TÉLÉGRAMMES

LA GUERRE

En Russie — Formation de la seconde armée — Une revue passée par le Tzar

On prévoit que le départ de l'empereur, qui doit aller passer en revue les troupes mobilisées, aura lieu à la fin de cette semaine.

On croit en général que l'empereur passera dans les premiers jours de novembre à Tchougonjef (gouvernement de Karkof), où se tient la 10e division de cavalerie, qui est attachée à la seconde armée de Mandchourie.

Le général Kaulbars

Le général Kaulbars, chef de l'arrondissement militaire d'Odessa, sera nommé chef d'une des trois armées russes de Mandchourie.

A Vladivostock

La situation

Dans une interview, le capitaine d'un vapeur norvégien affrété par une maison russe et qui a quitté Vladivostock le 26 octobre, déclare que les croiseurs russes *Rossia* et *Gromoboï* sont à l'ancre dans le port, côte à côte, prêts à prendre la mer.

Trois autres navires de guerre sont dans le port. L'entrée de la rade est presque fermée par les glaces. Vladivostock est imprenable.

Marins rapatriés

Aux termes d'un arrangement avec le gouvernement chinois, le capitaine Rostchakovski et l'équipage du contre-torpilleur russe *Riechitelny*, qui séjournaient au consulat russe depuis la capture de leur vaisseau par les Japonais, se sont embarqués à bord d'un vapeur allemand.

On craint que les Japonais, furieux qu'une partie des équipages du *Variag* et du *Koreietz* se trouvent à bord de l'escadre de la Baltique, n'interviennent.

A PORT-ARTHUR

Le blocus se resserre

Les communications entre Chefou et Port-Arthur, sont devenues extrêmement difficiles, en raison du resserrement croissant du blocus et des tempêtes automnales.

L'INCIDENT ANGLO-RUSSE

L'amiral malade

Une dépêche de Saint-Pétersbourg, insérée ce matin dans les journaux anglais, annonce que l'amiral Rodjdestvensky est malade, et qu'il a débarqué à Vigo.

D'autre part, le correspondant de l'agence Reuter à Vigo dit que l'amiral russe lui a déclaré qu'il ne savait ni quand la flotte partirait, ni pour quelle destination.

La surveillance anglaise

Des télégrammes de Vigo disent que des navires de guerre anglais sont attendus pour surveiller et protéger leur marine marchande et leurs vapeurs de pêche dans les parages. La présence et les allées et venues des bâtiments anglais et russes causent en Espagne une vive préoccupation dont la presse se fait l'écho.

Aux Etats-Unis

En apprenant la solution intervenue entre la Grande-Bretagne et la Russie au sujet de l'incident de la mer du Nord, le président Roosevelt a exprimé une vive satisfaction de ce que la Convention de La Haye ait à nouveau manifesté son influence bienfaisante.

L'opinion de l'amiral Rodjestvensky

L'amiral Rodjestvensky interrogé à Vigo a répondu, paraît-il, avec énergie :

Je vous assure que des torpilleurs nous ont attaqués. Je ne sais combien il y en avait, mais je crois qu'ils étaient au nombre de deux. Je vous autorise à dire qu'une attaque a été dirigée contre la flotte russe. Les informations parues dans la presse au sujet de l'affaire de Hull sont fantaisistes ; ce que je vous ai dit est toute la vérité.

Nouvelle interpellation

M. Guyot de Villeneuve vient d'adresser la lettre suivante au président de la Chambre.

Monsieur le président.

J'ai l'honneur de vous informer que je me propose d'interpeller M. le Ministre de la Guerre dans la séance du vendredi 4 novembre, sur les suites qu'il a données à l'ordre du jour voté par la Chambre de vendredi dernier.

Je demanderai la discussion immédiate.

Une circulaire de M. Combes

Le *Gaulois* publie la circulaire suivante adressée par M. Combes aux évêques dont les grands séminaires sont encore dirigés par des sulpiciens :

Paris, le 3 octobre 1904.

Monsieur l'évêque,

Les plaintes nombreuses qui se sont élevées contre le personnel congréganiste enseignant des séminaires m'ont décidé à mettre fin à une situation qui n'est, d'ailleurs, ni dans la lettre ni dans l'esprit du Concordat.

C'est un principe absolu de notre législation, aussi bien que du droit canon que seuls les prêtres séculiers ont qualité pour former l'enseignement de leurs confrères « sæcularis sæcularibus. »

C'est à ce principe qu'ont obéi, au surplus, la majeure partie de vos collègues de l'épiscopat, qui, aujourd'hui, choisissent dans leur clergé séculier, si abondant en personnalités de valeur, les hommes auxquels ils confient l'éducation de leurs jeunes séminaristes.

Ce qui se fait dans soixante-quatre diocèses peut également se faire sans difficultés dans le vôtre, qui certainement possède, lui aussi, une élite assez nombreuse pour fournir les professeurs nécessaires.

Toutefois, je comprends que cette réforme ne puisse se réaliser immédiatement, mais j'estime que rien ne s'oppose à ce qu'elle aboutisse dans un délai d'un an.

Je vous demande donc d'étudier, dès à présent, les moyens de remplacer dans ce délai les professeurs congréganistes de votre séminaire.

Au cas où vous auriez dès maintenant, comme cela est possible, le personnel séculier enseignant à votre disposition, je vous serai obligé de me le faire savoir.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

E. COMBES,
Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur et des Cultes.

La fête de la Mutualité

Les mutualistes à l'Hôtel de Ville

Les délégués des mutualistes, au nombre de 1800, ont été reçus à l'Hôtel de Ville.

M. Mabilleau, président de la Fédération nationale, a présenté les visiteurs aux préfets et aux membres du bureau du Conseil municipal et du Conseil général. Des discours ont été prononcés par MM. Mabilleau, Pannelier, vice-président du Conseil municipal, Autrand, secrétaire général de la Seine, et Lépine, préfet de police.

Un lunch a été ensuite offert aux invités.

L'AFFAIRE DAUTRICHE

SIXIÈME AUDIENCE

La séance du conseil de guerre est ouverte à midi et demi.

Au début, sur la demande de Me Henri Bonnet, les pièces 27 et 78 du dossier Austerlitz sont remises aux accusés, afin que ceux-ci « puissent y jeter un coup d'œil ».

Me Auffray fait ensuite observer que la sténographie du *Temps*, que les accusés et le conseil devaient, suivant le président, avoir au jour le jour sous les yeux, contient « pour les convenances du journal » des lacunes dans des parties qui ont semblé au *Temps* « moins importantes ».

Le défenseur n'a nullement la pensée d'incriminer ce procédé, mais il exprime le vœu que, lorsque le compte-rendu sténographique sera interrompu à l'avenir, l'indication en soit faite par des points de suspension.

Le président indique qu'il avait lui-même prévenu les membres du Conseil de ces lacunes et ajoute que, renseignements pris, les règlements ne permettent pas de mettre les accusés en possession même de ce compte-rendu.

Le président fait donner lecture de deux lettres qu'il a reçues, l'une du Procureur général de Douai, l'autre de M. Mathieu Dreyfus, et qui sont relatives toutes deux à l'interrogatoire du capitaine François.

Le rapport Flory

Le commissaire du gouvernement demande qu'il soit donné lecture du rapport de M. Flory.

Il en est ainsi ordonné.

Dans son rapport, M. Flory dit que les corrections et additions faites au livre de caisse, le sont toujours dans le sens de la vérité et sans dissimulation aucune, à l'exception, toutefois, de l'opération du 16 août 1899 qui s'est signalée particulièrement à son attention par un « grattage profond ».

A la suite de la lecture du rapport de M. Flory, le commissaire du gouvernement demande à l'officier d'administration Dautriche et au capitaine François comment il se fait que le général Delanne, qui était là le 1er septembre, n'ait pas signé lui-même le registre de comptabilité et que celui-ci ait été signé par M. le général Brault.

— Parce que, dit le capitaine François, les comptes arrêtés au 30 ou au 31, n'étaient contresignés qu'au moment où l'on touchait le chèque mensuel, c'est-à-dire le 7 ou le 8 du mois suivant,

— De sorte que la date du 1er septembre qui n'avait pas été changée, était fausse. Celle du 16 l'était également. Qu'y avait-t-il donc d'exact ? Voilà vraiment une étrange comptabilité.

M. le colonel Hollander et M. le colonel Faurie disent qu'il ne s'agit point là de faux, que cela s'est toujours passé ainsi, et qu'il s'agissait simplement de ne pas compliquer les écritures.

Le général Delanne

On introduit le général Delanne ; il a donné sa signature. Le fait ne l'a pas beaucoup frappé. Le service des renseignements ne relevait pas de ses attributions. Il s'en est occupé provisoirement, en l'absence du général Delacroix. On relit la déposition faite par le témoin devant le capitaine-rapporteur.

Le général passe en revue tous les incidents qui se sont produits à l'époque qui nous intéresse ; l'ordre du jour Galliffet, l'affaire Dreyfus, l'arrestation à Nice d'un agent en relations avec le bureau, les modifications apportées au service des renseignements, la démission du ministre de la guerre.

A un moment, le commissaire du gouvernement questionne :

— Si vous aviez acheté un document vingt-cinq mille francs, vous en souviendriez-vous ?

Le général réplique que ce n'est pas une opération telle qu'on ne puisse l'oublier.

Le témoin déclare, en outre, ne pas connaître les fiches dont on a parlé. Le président annonce qu'il les a fait demander ce matin. Quels sont les sentiments du général à l'égard des accusés ?

— Je n'ai, dit-il, aucun reproche, aucune plainte à faire sur les officiers qui ont quitté le service, parce que le ministre disait qu'à une situation nouvelle il fallait des hommes nouveaux. Ils sont partis à cause d'un renouvellement du personnel.

— Nous le demanderons au général de Galliffet !

Le général Delacroix

Voici le général Delacroix qui a pris la direction de son service à l'état-major, le 14 juillet 1899, avec les fonctions de sous-chef. Des absences fréquentes enlèvent à son chef